

Commune de Payerne

Stratégie gaz : principes généraux

Objectif

La présente Stratégie gaz de la commune de Payerne a pour but de préciser une stratégie ainsi que des principes généraux pour piloter l'évolution à terme du réseau de gaz, largement diffusé à l'échelle du territoire communal.

Eléments de référence

- Politique gaz de la Confédération
- Politique gaz du canton de Vaud
- Plan Directeur communal des Energies (PDCEn)
- Programme de politique énergétique 2024-2028

Considérants

- la large diffusion du réseau de gaz à l'échelle du territoire communal,
- les objectifs énergétiques et climatiques communaux ainsi que d'ordre supérieur (canton, confédération), notamment la diminution des gaz à effets de serre (GES),
- l'impossibilité de changer rapidement de source d'énergie ainsi que de faire évoluer le réseau de distribution,
- les divers avantages relatifs du gaz par rapport à d'autres énergies fossiles (facilité de distribution, émissions limitées de polluants de l'air comme les Nox et les SOx, densité énergétique élevée),
- les engagements pris vis-à-vis du distributeur de gaz ainsi que le besoin d'assurer une continuité de service pour les acteurs du territoire communal (notamment citoyens, entreprises et autres organisations),
- la part très limitée de « biogaz » dans le gaz naturel distribué ainsi que l'absence de solution actuelle de production de gaz renouvelable se substituant au gaz naturel (Power to gaz¹).

Stratégie et principes

Sur la base de ces considérants, la commune de Payerne arrête les principes ci-dessous pour piloter l'évolution de son réseau de distribution de gaz :

- Plus d'extensions significatives du réseau de distribution du gaz (des densifications peuvent être acceptées localement)
- Diminution progressive de l'utilisation du gaz au niveau du territoire communal, en particulierité pour le chauffage des bâtiments, en gardant le gaz en priorité pour les utilisations industrielles
- Substitution progressive par des ENR distribuées par le(s) réseau(x) de CAD
- Transparence et collaboration avec les acteurs concernés : le distributeur de gaz ainsi que Payerne Energies SA
- La vitesse de substitution du gaz sera notamment conditionnée par la capacité à développer les réseaux d'énergie ainsi que leur alimentation par des énergies en principes renouvelables, ainsi que l'émergence d'éventuelles perspectives de production de gaz renouvelable
- Des parties de réseau pourront être prioritaires selon ces éléments

Cette stratégie et ces principes seront discutés régulièrement avec le distributeur de gaz ainsi que Payerne Energies SA

Payerne, le 09 avril 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La 1^{ère} Vice-présidente



M. Picinali



La Secrétaire :



C. Thöny

¹ Les solutions techniques de production de gaz renouvelables existent (Power to Gaz), mais ne sont pas encore opérationnelles à des prix concurrentiels, et présentent des rendements faibles à très faibles.